



## FORMATIONS

### QUELLE ALIMENTATION POUR L'HIVER PROCHAIN ?

L'année 2016 est définitivement une année fourragère atypique, avec des excès sans commune mesure. Les inondations ont pénalisé les récoltes en quantité (chez certains qui ont eu des prairies submergées) et en qualité pour la majorité des éleveurs. Les foin, et même certains ensilages et enrubbages, ont été faits tardivement. Si les bilans fourragers sont indispensables tous les ans pour faire un plan d'alimentation pour l'hiver, ils le sont davantage cette année car les stocks sont atypiques. En effet, la qualité des fourrages est très différente des années antérieures et il est nécessaire de revoir les rations pour ne pas pénaliser les croissances. Comme le montre le tableau ci-dessous, la part de concentrés va considérablement augmenter.

Les trésoreries sont mises à mal par des prix de la viande et des céréales au plus bas. Encore plus que les autres années, il faut trouver les concentrés les plus adaptés à ses fourrages et les moins chers...

La formation alimentation du **13 octobre à Metz** vous aidera à faire le point sur vos besoins, à faire votre plan d'alimentation pour l'hiver et à choisir les aliments les plus adaptés selon vos récoltes et votre troupeau.

Inscriptions auprès de Céline Zanetti au 03 87 66 12 46 ou [celine.zanetti@moselle.chambagri.fr](mailto:celine.zanetti@moselle.chambagri.fr).

### Comparaisons de rations pour des génisses charolaises de l'année selon la qualité du foin

	Ration 1	Ration 2	Ration 3	Ration 4
Foin de bonne qualité (kg MS)	5.1		4.8	
Foin de mauvaise qualité (kg MS)		4.7		4.8
Orge (kg brut)	0.8	1	1.1	1.4
Excel optimisé (correcteur 25 % MAT)	1	1.4		
Tourteau de colza			0.6	0.9

### COMMENT MIEUX GÉRER LE PARASITISME DES BOVINS ?

Quels que soient les systèmes d'élevage, les enjeux de la maîtrise du parasitisme sont les mêmes : assurer une bonne santé et des performances optimales. Les traitements systématiques, au mieux inutiles, au pire néfastes et antiéconomiques, ne sont plus à l'ordre du jour. Savez-vous que le poste antiparasitaire est le premier poste de médicaments en bovins viande et le deuxième en bovins lait ?

Pour limiter les traitements, il faut déjà mettre en place un système de prévention cohérent pour favoriser l'immunité. En effet, l'animal doit entrer en contact avec des parasites pour pouvoir ensuite les combattre. Cette immunité sera entretenue grâce à des ré-infestations régulières et de faible niveau. Une immunité peut être remise en cause par des traitements mal positionnés. Il est donc très important de gérer correctement son système de pâturage.

Pour traiter de façon cohérente et savoir si le traitement est nécessaire ou non, il faut faire des diagnostics. Il faut néanmoins trouver le bon, qui mettra en évidence l'infestation d'un parasite en particulier. Par exemple, pour trouver la grande douve, la coproscopie ne sera pas suffisante. En effet, si elle est positive il n'y a pas de doute, la grande douve est à traiter. Par contre, si la coproscopie est négative, la grande douve n'est pas forcément absente...

Pour mieux gérer votre pâturage, pour apprendre quand et comment utiliser et interpréter les diagnostics et les traitements, venez rencontrer **à Metz le 19 octobre** Alexandre Fauriat, vétérinaire à la FEVEC.

Inscriptions auprès de Céline Zanetti au 03 87 66 12 46 ou [celine.zanetti@moselle.chambagri.fr](mailto:celine.zanetti@moselle.chambagri.fr).



### Erratum

#### Nouvelles Zones Vulnérables : c'est parti... dès que l'arrêté national sera signé !

Toutes les mesures du programme d'actions Directive Nitrates qui vous ont été décrites dans l'article de la Moselle Agricole du 23 septembre 2016, seront applicables dès la signature du nouvel arrêté national. Ce dernier est attendu depuis juillet 2016 mais n'est toujours pas paru à ce jour.

La mise en application des mesures sera donc effective à la date de parution cet arrêté.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Alice Albert au 03 87 66 12 44.

Comité de rédaction du 30/09/16 : Antoine Henrion, Président de la Chambre d'Agriculture ; Laurence Herfeld, vice-présidente ; Marie Adamy et Estelle Pochat, élèves ; Denis Stragier, Directeur adjoint ; C. Girard, C. Hachet, C. Marconnet, M. Marhain, C. Rettel, A. Touchot.

## OUVERTURE DU DISPOSITIF : AVEC

# Les agriculteurs fragilisés soutenus par le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture

**L**es exploitations mosellanes sont particulièrement impactées par les aléas climatiques depuis le printemps 2015. Le contexte climatique de 2016 avec ses excès au regard de la normale vient également fragiliser davantage des situations humaines, économiques et financières déjà fortement éprouvées. La succession de bouleversements suscite des interrogations profondes sur les orientations des exploitations, sur l'avenir des agriculteurs, des filières en place et sur l'occupation des territoires.

### Ne pas laisser les exploitants seuls face aux aléas

Fort de ces constats, le Conseil départemental de la Moselle a

décidé de mobiliser des moyens et de participer aux financements de diagnostics d'exploitation qui seront réalisés par les conseillers d'entreprise de la Chambre d'agriculture. Cette action s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat qui unit le Conseil Départemental de la Moselle et la Chambre d'agriculture. En une première ½ journée, totalement gratuite, les exploitants qui le souhaitent bénéficieront de l'appui d'un interlocuteur neutre pour réaliser ensemble un état des lieux rapide de la situation, puis envisager et chiffrer les alternatives possibles à court terme pour soutenir leur exploitation, ainsi que les interlocuteurs et les moyens à mobiliser. Ce premier point doit aider à

approcher l'ensemble des partenaires pour trouver des solutions concertées pour les mois à venir et les prochaines campagnes.

### Un diagnostic gratuit

Au-delà de cette première ½ journée, une journée complémentaire d'audit pourra être proposée pour les exploitations les plus fragilisées et pour lesquelles une réorganisation plus profonde du fonctionnement est à envisager à moyen terme, tant au niveau des aspects techniques, qu'économiques ou financiers.

Pour les exploitants qui souhaitent entrer dans cette démarche volontaire, prendre contact directement au 03 87 66 12 49 ou au 03 87 66 04 41.

## PORTES OUVERTES

### SE LANCER DANS LA TRANSFORMATION À LA FERME : INFOS ET VISITES

**Du 4 au 25 octobre**, les Chambres d'agriculture de Lorraine organisent la première édition du mois de la diversification. Cette nouvelle action régionale est destinée aux agriculteurs ou porteurs de projets souhaitant se lancer dans la diversification à la ferme.

Ces journées animées par les missions diversification sont des occasions uniques pour obtenir les premières informations avant d'étudier la faisabilité de son projet. Différents facteurs doivent être pris en compte lors d'un montage de projet. Quelles sont les clés de réussite ? Quelles sont les étapes d'un projet abouti ? Quels sont les accompagnements possibles pour concrétiser un atelier en circuit court ?

Dans un deuxième temps, les agriculteurs qui accueillent partageront leur expérience et leurs conseils au cours d'une visite de leur atelier de transformation.

#### TRANSFORMATION PORCINE ( porc frais et charcuterie)

**Lundi 17 octobre** à 14h00 à la Ferme de la Nouvelle Prairie à Niedervisse Chez M. et Mme Crusem au 49 rue du Marteau.

Delphine et Pierre Crusem s'installent en 2013 en reprenant une exploitation de polyculture-élevage. Ils y développent alors un élevage porcin et construisent un atelier de transformation pour la commercialisation en circuits courts : viande de porc et produits transformés à base de porc. En septembre 2016, ils réaménagent et doublent la surface de l'atelier de transformation pour répondre à la demande et développer la gamme de produits.

Contact : Clotilde Girard, conseillère Chambre d'agriculture

Inscriptions souhaitées : [clotilde.girard@moselle.chambagri.fr](mailto:clotilde.girard@moselle.chambagri.fr) ou 06 30 22 17 12.



## ADHÉRER AU LABEL «MANGEONS MOSELLAN»

Le comité d'agrément «Mangeons mosellan» se réunira en octobre pour étudier les demandes d'adhésions. Renvoyez vite votre dossier !

Aujourd'hui plus de 700 produits sont labellisés «Mangeons mosellan».

La marque met en avant la qualité et la proximité des produits. Les agriculteurs qui souhaitent entrer dans la démarche s'engagent à donner des informations sur leurs produits en toute transparence.

Un comité d'agrément composé d'élus et de personnel du Conseil départemental et de la Chambre d'agriculture ainsi que d'un représentant des services vétérinaires (Ddpp), étudie les dossiers de demande d'agrément transmis par les agriculteurs.

Si l'avis est favorable, l'agriculteur se verra remettre par le Conseil départemental un kit de communication composé de banderoles, tabliers, charte graphique (pour l'utilisation du logo sur les différents supports), affiches, autocollants.

La Charte d'agrément et le dossier de demande d'agrément sont disponibles sur le site internet du Conseil départemental <http://www.cg57.fr/vivrelamoselle/Pages/Eco-Agri/mangeonsmosellan.aspx>.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la Chambre d'agriculture de la Moselle, Clotilde Girard au 03 87 66 01 29 ou [clotilde.girard@moselle.chambagri.fr](mailto:clotilde.girard@moselle.chambagri.fr) ou le Conseil départemental de la Moselle, Delphine Spitz au 03 87 78 06 06 ou [delphine.spitz@moselle.fr](mailto:delphine.spitz@moselle.fr).

